Standard de Vérification de Terrain pour la Restauration des Écosystèmes

Version 2.0 pour Consultation Publique

Standard de Preferred by Nature

Juillet 2021

Restauration Ecosystémique – Standard de vérification de terrain	
Titre:	**Standard de Vérification de terrain pour la Restauration des Écosystèmes**
Portée:	**Globale**
Statut du document:	**Ebauche pour consultation publique**
Date:	**30 Juillet, 2021**
Période de consultation:	**N/A**
Organisme d'approbation:	**En tant que Standard indépendant, l'approbation d'une version à utiliser pour les audits de vérification devra être approuvée par le personnel de Preferred by Nature chargé de cette tâche. Toutefois, les versions futures pourront être utilisées ou approuvées par d'autres organismes.**
Personne de contact:	**Mateo Cariño Fraisse et Richard Zell Donovan**
Email de contact:	mcarino@preferredbynature.org et pelicanzell@gmail.com

Preferred by Nature a adopté une politique "Open Source" afin de partager ce que nous développons pour faire progresser la durabilité. Ce travail est publié sous la licence Creative Commons Attribution Share-Alike 3.0. L'autorisation est accordée par la présente, gratuitement, à toute personne obtenant une copie de ce document, de traiter le document sans restriction, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'utilisation, de copie, de modification, de fusion, de publication et/ou de distribution de copies du document, sous réserve des conditions suivantes :

- L'avis de droit d'auteur ci-dessus et cet avis d'autorisation doivent être inclus dans toutes les copies ou parties substantielles du document. Nous apprécierions de recevoir une copie de toute version modifiée.
- Vous devez créditer Preferred by Nature et inclure un lien visible vers notre site Web www.preferredbynature.org.

Contenu

Acronymes 4
Glossaire 5
A) Introduction 10
C) Utilisation des Indicateurs `Fondamentaux´ et `Amélioration continue´ 11
D) Mise en Garde 12
E) Approche de Vérification Proposée 13
Approche de Vérification Proposée 13
Liste de Vérification 15
1 Planification 15
2 Tenure, droits et sécurité 18
3 Mise en œuvre sur le Terrain 18
4 Suivi et rapports 20
Annexe I: Éléments ou principes illustratifs des cadres existants pour la conception, le suivi ou la mise en œuvre de la restauration 22
Annexe II: Références (non citées) 26

Acronymes

AFi: Accountability Framework initiative (Initiative Cadre de Responsabilisation)

BBOP: Business and Biodiversity Offsets Programme (Programme de Compensation des Entreprises et de la Biodiversité)

CATIE: Centre for Tropical Agriculture Research & Training in Costa Rica (Centre de Recherche pour l'Agriculture Tropicale)

CLIP: Consentement Libre, Informé et Préalable

DNUDPA: Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones

EPI : Equipement de Protection Individuelle

FAO: Food and Agriculture Organisation of the United Nations (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies)

FLR: Forest Landscape Restoration (Restauration des Paysages Forestiers)

FRA: Forest Resources Assessment (Evaluation des Ressources Forestières)

FSC: Forest Stewardship Council

GPFLR: Global Partnership on Forest and Landscape Restoration (Partenariat Mondial pour la Restauration des Forêts et des Paysages)

GR : Gestionnaire de Restauration

HCS: High Carbon Stocks Approach (Approche des Stock de Carbone Élevés)

HVC: Hautes Valeurs de Conservation

OIBT: Organisation Internationale des Bois Tropicaux

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PEFC: Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)

PFNL: Produits Forestiers Non-Ligneux

PME: Petites et Moyennes Entreprises

RNA : Régénération Naturelle Assistée

ROAM: Restoration Opportunities Assessment Methodology (Méthodologie d'Évaluation des Opportunités de Restauration)

RRI: Rights and Resources Initiative (Initiative pour les Droits et les Ressources)

RSPO: Roundtable for Sustainable Palm Oil (Table Ronde pour l'Huile de Palme Durable)

SAS: Sustainable Agriculture Standard (Standard d'Agriculture Durable)

SER: Society for Ecological Restoration (Sociéte pour la Restauration Ecologique)

SH&C: Smallholder and Community projects (Projets de petites propriétés et Communautés)

WRI: World Resources Initiative (Initiative pour les Ressources Mondiales)

Glossaire

Agroforesterie: un système de gestion des ressources naturelles dynamique et écologique qui, grâce à l'intégration des arbres dans les exploitations et dans le paysage agricole, diversifie et maintient la production pour accroître les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les utilisateurs des terres à tous les niveaux. (Source: FAO, http://www.fao.org/forestry/agroforestry/80338/en/).

Communautés locales*[1] : communautés de toutes tailles, situées dans l'Unité de Gestion ou adjacentes à celle-ci, et également celles qui sont suffisamment proches pour avoir un impact significatif sur l'économie ou les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, ou pour que leurs économies, leurs droits ou leurs environnements soient affectés de façon significative par les activités de gestion ou les aspects biophysiques de l'Unité de Gestion.

Connaissances traditionnelles : Informations, savoir-faire, compétences et pratiques qui sont élaborées, préservées et transmises d'une génération à l'autre au sein d'une communauté et qui font souvent partie intégrante de son identité culturelle ou spirituelle. (Source : Basé sur la définition de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Définition du glossaire fournie dans la rubrique Politique / Savoirs traditionnels du site web de l'OMPI).

Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) : condition légale par laquelle on peut dire qu'une personne ou une communauté a donné son consentement à une action avant qu'elle ne débute, en se basant sur une appréciation et une compréhension claires des faits, des implications et des conséquences futures de cette action, et la possession de tous les éléments pertinents au moment où le consentement est donné. Un consentement libre, informé et préalable inclut le droit d'octroyer, de modifier, de différer ou de retirer son approbation. (Source : Basé sur le document de travail préliminaire sur le principe du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones (...) (E/CN.4/Sub.2/AC.4/2004/4 8 juillet 2004) de la 22e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Groupe de travail sur les populations autochtones, 19-23 juillet 2004).

Détenteurs de droits : Toute personne, groupe de personnes ou entité (généralement les peuples autochtones ou d'autres communautés locales) qui détient des droits d'utilisation coutumiers ou légaux, conformément à l'DNUDPA et aux lois ou traditions nationales.

Droits coutumiers* : droits résultant d'une longue série d'actions habituelles ou coutumières, répétées sans cesse, et qui ont, par cette répétition et un consentement ininterrompu, acquis la force d'une loi au sein d'une unité géographique ou sociologique.

Écosystème de référence : représentation d'un écosystème indigène qui est la cible de la restauration écologique (par opposition à un site de référence). Un écosystème de référence représente généralement une version non dégradée de l'écosystème avec sa flore, sa faune et autres biota, des éléments abiotiques, des fonctions, des processus et des états de succession qui auraient pu exister sur le site de restauration s'il n'y avait pas eu de dégradation et ajustés pour s'adapter aux conditions environnementales modifiées ou prévues. (Source : Basé sur les Principes et normes internationaux pour la pratique de la restauration écologique. Deuxième édition : Septembre 2019. Society for Ecological Restoration).

Engagement culturellement approprié* : Moyens/approches pour atteindre les groupes cibles qui sont en harmonie avec les coutumes, les valeurs, les sensibilités et les modes de vie du public cible.

Engrais*: substances minérales ou organiques, le plus souvent de l'azote (N), des phosphates (P_2O_5) et du potassium (K_20), qui sont apportées sols dans le but de favoriser la croissance des plantes.

---

[1] Tous les termes couverts par l'astérisque (*) sont tirés ou adaptés du Glossaire FSC (FSC-STD-01-002, mis à jour le 19 octobre 2017).

Espèce ou essence exotique : espèce, sous-espèce ou taxon inférieur, introduit à l'extérieur de sa distribution naturelle passée ou présente, y compris une partie, des gamètes, des graines, des œufs, ou des propagules d'espèces qui risquent de survivre et de se reproduire par la suite. (Source : Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Programme sur les Espèces Exotiques Envahissantes. Glossaire tel qu'il est disponible sur le site internet de la CDB).

Espèce ou essence indigène : espèce, sous espèce ou taxon inférieur, vivant à l'intérieur de son aire naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle (c'est-à-dire, au sein de son aire de répartition naturelle ou de celle qu'elle pourrait occuper sans une introduction ou une intervention humaine directe ou indirecte). (Source : Convention sur la diversité biologique (CDB). Programme sur les espèces exotiques envahissantes. Glossaire tel qu'il est disponible sur le site internet de la CDB).

Espèce ou essence invasive ou à caractère invasif : espèce qui s'étend rapidement en dehors de son aire de répartition naturelle. Les espèces invasives peuvent modifier les relations écologiques entre les espèces natives et peuvent modifier les fonctions de l'écosystème* et la santé humaine. (Source : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Définitions du glossaire telles qu'elles sont disponibles sur le site de l'UICN).

Espèces menacées : espèces qui répondent aux critères de l'UICN (2001) pour le statut Vulnérable (VU), En danger (EN) ou En danger critique d'extinction (CR), et qui sont confrontées à un risque élevé, très élevé ou extrêmement élevé d'extinction dans la nature. (Source : d'après l'UICN. (2001). Catégories et critères de la liste rouge de l'UICN, Critères : Version 3.1. Commission de l'UICN sur la survie des espèces. UICN. Gland, Suisse et Cambridge, R-U.).

Espèces rares : espèces qui sont inhabituelles ou rares, mais non considérées comme menacées. Ces espèces sont situées dans des zones géographiques restreintes ou des habitats spécifiques, ou sont faiblement présente à une grande échelle. Elles sont à peu près équivalentes à la catégorie « Quasi-Menacé » (NT) de l'UICN, incluant les espèces qui sont près de répondre aux critères, ou susceptibles de répondre aux critères pour être classées dans la catégorie « menacé » dans un avenir proche. Elles sont également à peu près équivalentes aux espèces en péril. (Source : UICN, 2001. Catégories et critères de la liste rouge de l'UICN. Version 3.1. Commission de l'UICN sur la survie des espèces. UICN. Gland, Suisse et Cambridge, R-U.).

Forêt naturelle*: aire forestière présentant la plupart des caractéristiques principales et éléments essentiels des écosystèmes natifs, comme la complexité, la structure et la diversité biologique, y compris les caractéristiques du sol, la faune et la flore, dans laquelle tous ou presque tous les arbres sont des espèces natives, non classées comme plantations. Les « Forêts Naturelles » incluent les catégories suivantes :

• Forêts affectées par la récolte ou d'autres perturbations, et dans lesquelles les arbres se régénèrent ou se sont régénérés par une combinaison de régénération naturelle et artificielle avec les espèces typiques des forêts naturelles sur ce site, et où de nombreuses caractéristiques aériennes et souterraines de la forêt naturelle sont toujours présentes. Dans les forêts boréales et les forêts tempérées du nord qui sont naturellement composées de seulement une ou quelques espèces d'arbres, une combinaison de régénération naturelle et artificielle pour régénérer les forêts composées des mêmes espèces natives, avec la plupart des caractéristiques principales et éléments essentiels des écosystèmes natifs de ce site, n'est pas en soi considérée comme une conversion en plantations.

• Les forêts naturelles qui sont préservées par des pratiques sylvicoles traditionnelles, comme la régénération naturelle ou la régénération naturelle assistée ;

• La forêt secondaire ou colonisatrice bien développée, constituée d'essences natives, qui s'est régénérée dans des zones non-forestières ;

• La définition de « forêt naturelle » peut inclure les aires décrites comme des écosystèmes boisés, les bois et la savane.

Les forêts naturelles n'incluent pas les terres qui ne sont pas dominées par des arbres, qui n'étaient pas des forêts auparavant, et qui ne contiennent pas encore la plupart des caractéristiques et éléments des écosystèmes natifs. La jeune régénération peut être considérée comme une forêt naturelle après quelques années de progression écologique.

Forêts de succession : Forêts en cours de régénération vers un état plus mature, y compris les états de succession précoce, moyenne ou tardive.

Gestionnaire de restauration*: Personne ou organisation à qui les propriétaires fonciers ou forestiers ont confié la responsabilité de la gestion ou de l'utilisation de leurs ressources foncières ou forestières, y compris la planification opérationnelle et les projets de restauration.

Partie prenante concernée*: Toute personne, groupe de personnes ou entité qui est soumise ou susceptible d'être soumise aux effets des activités d'une Unité de Gestion. Les exemples comprennent, sans s'y limiter (par exemple dans le cas des propriétaires fonciers en aval), les personnes, groupes de personnes ou entités situés dans le voisinage de l'unité de gestion. Les exemples suivants sont des exemples de parties prenantes concernées:

- Communautés locales*
- Populations autochtones*
- Travailleurs
- Habitants des forêts
- Voisins
- Propriétaires fonciers en aval
- Transformateurs locaux
- Entreprises locales
- Détenteurs des droits fonciers et des droits d'usage, dont propriétaires fonciers
- Organisations autorisées ou connues pour agir au nom des parties prenantes concernées, par exemple ONG sociales et environnementales, organisations syndicales, etc.

Paysage : mosaïque géographique composée d'écosystèmes interactifs et qui résulte de la relation entre la géologie, la topographie, le climat, les sols et l'homme dans une aire donnée. (Source : 'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Définitions du glossaire telles qu'elles sont disponibles sur le site internet de l'UICN).

Pesticide* : toute substance ou mélange préparé ou utilisé pour protéger les plantes ou le bois ou les autres produits végétaux contre les nuisibles, pour contrôler les nuisibles ou pour les rendre inoffensifs. Cette définition comprend les insecticides, rodenticides, acaricides, molluscicides, larvicides, fongicides et herbicides.

Petits projets et projets communautaires : Ce terme couvre à la fois les **projets** de petite taille (moins de 100 ha) et les **projets** gérées au niveau communautaire par des peuples autochtones ou traditionnels.

Peuples ou populations traditionnelles : les peuples ou populations traditionnelles sont les groupes sociaux ou les peuples/populations qui ne s'identifient pas eux-mêmes comme autochtones, et qui revendiquent des droits sur leurs terres, leurs forêts et d'autres ressources en raison d'une pratique ancienne ou d'une occupation et d'un usage traditionnels (Source : Forest Peoples Programme (Marcus Colchester, 7 octobre 2009).

Plantation*: aire forestière établie en plantant ou semant des espèces exotiques ou natives, souvent avec une seule espèce ou peu d'espèces, un espacement régulier et des âges homogènes, et qui ne présente pas la plupart des caractéristiques principales et éléments essentiels des forêts naturelles.

Populations autochtones : personnes et groupes de personnes qui peuvent être identifiés ou caractérisés comme suit :

• La caractéristique ou critère essentiel est l'auto-identification comme population autochtone à l'échelle individuelle et l'acceptation par la communauté et ses membres
• Continuité historique avec les sociétés précoloniales et/ ou les sociétés pré-pionnières
• Lien fort avec les territoires et les ressources naturelles environnantes
• Systèmes sociaux, économiques ou politiques distincts

• Langue, culture et croyances distinctes
• Forment des groupes non-dominants de la société
• Volonté de préserver et de reproduire leurs environnements et systèmes ancestraux en tant que populations et communautés particulières. (Source : adapté du Forum Permanent des Nations-Unies sur les Populations Autochtones, fiche d'information « Qui sont les populations autochtones », Octobre 2007; Groupe de Développement des Nations-Unies, « Directives sur les questions relatives aux populations autochtones », Nations-Unies, 2009, Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des Populations Autochtones, 13 Septembre 2007).

Produits forestiers non-ligneux* (PFNL) : Tous les produits forestiers à l'exception du bois, y compris les autres matériaux obtenus à partir des arbres tels que les résines et les feuilles, ainsi que tous les autres produits végétaux et animaux. Il peut s'agir, par exemple, de graines, de fruits, de noix, de miel, de palmiers, de plantes ornementales et d'autres produits forestiers provenant d'une matrice forestière.

Reforestation : Rétablissement de la forêt par la plantation et/ou l'ensemencement délibéré sur des terres classées comme forêts. (Source : FAO, FRA 2020 Termes et Définitions, http://www.fao.org/forest-resources-assessment/en/).

Régénération naturelle assistée (RNA) : La RNA est une méthode de restauration simple et peu coûteuse qui peut améliorer efficacement la productivité et les fonctions écosystémiques des terres déboisées ou dégradées. La méthode vise à accélérer, plutôt qu'à remplacer, les processus de succession naturelle en supprimant ou en réduisant les obstacles à la régénération naturelle tels que la dégradation du sol, la concurrence avec les espèces adventices et les perturbations récurrentes (par exemple le feu, le pâturage et la récolte du bois). (Source : FAO, http://www.fao.org/forestry/anr/en/).

Restauration écologique : Le processus d'assistance à la récupération d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit. (La restauration des écosystèmes est parfois utilisée de manière interchangeable avec la restauration écologique, mais la restauration écologique porte toujours sur la conservation de la biodiversité et l'intégrité écologique, alors que certaines approches de la restauration des écosystèmes peuvent se concentrer uniquement sur la fourniture de services écosystémiques). (Source : Principes et normes internationaux pour la pratique de la restauration écologique. Deuxième édition : Septembre 2019. Society for Ecological Restoration).

Restauration écosystémique: La restauration écosystémique consiste à aider à la récupération des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits, ainsi qu'à conserver les écosystèmes encore intacts. Des écosystèmes plus sains, dotés d'une biodiversité plus riche, offrent des avantages plus importants, tels que des sols plus fertiles, des rendements plus élevés en bois et en poissons, et des réserves plus importantes de gaz à effet de serre. La restauration peut se faire de nombreuses manières, par exemple en plantant activement ou en supprimant les pressions pour que la nature puisse se rétablir d'elle-même. Il n'est pas toujours possible - ou souhaitable - de ramener un écosystème à son état d'origine. Nous avons toujours besoin de terres agricoles et d'infrastructures sur des terres qui étaient autrefois des forêts, par exemple, et les écosystèmes, comme les sociétés, doivent s'adapter à un climat changeant[2]. (Source : Décennie des Nations unies pour la restauration, https://www.decadeonrestoration.org/frequently-asked-questions).

***Rewilding*:** effort de conservation global, souvent à grande échelle, visant à restaurer une biodiversité durable et la santé des écosystèmes en protégeant les zones sauvages centrales, en

[2] Note: Comme indiqué dans la stratégie de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la complexité de la restauration des écosystèmes a empêché les organisations mondiales et les gouvernements de parvenir à un consensus sur une définition de la restauration des écosystèmes, sur la terminologie à utiliser systématiquement et sur les principes scientifiques à adopter pour restaurer efficacement les écosystèmes. Cela a empêché la communauté mondiale de définir une vision claire de la restauration des écosystèmes pour l'avenir, avec des objectifs et des cibles détaillés pour chaque écosystème. Cela a également empêché les dirigeants travaillant sur différents défis mondiaux qui bénéficieraient considérablement d'initiatives de restauration des écosystèmes à grande échelle (comme le changement climatique, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la pauvreté et la santé humaine) de parler de l'opportunité de restauration des écosystèmes mondiaux de manière intégrée.

assurant la connectivité entre ces zones et en protégeant ou en réintroduisant les prédateurs suprêmes et les espèces hautement interactives (espèces clés). (Source : rewilding.org).

Salaire minimum : Rémunération perçue par un travailleur pour une semaine de travail classique, dans un lieu déterminé, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments qui contribuent à un niveau de vie décent sont l'alimentation, l'eau, le logement, la formation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris pour faire face à des événements imprévus. (Source : A Shared Approach to a Living Wage. ISEAL Living Wage Group. November 2013).

Travailleurs : Toutes les personnes employées, y compris les fonctionnaires et les travailleurs indépendants. Cela inclut les employés à temps partiel et saisonniers, de tous les rangs et de toutes les catégories, y compris les ouvriers, les administrateurs, les superviseurs, les cadres, les employés des entrepreneurs ainsi que les entrepreneurs et sous-traitants indépendants. (Source : Convention C155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981).

Validation : Dans le cas d'un projet de restauration pour lequel les activités de gestion n'ont que récemment commencé et la conformité avec ce Standard ne peut pas encore être pleinement démontrée, la confirmation par un organisme de validation/vérification, par le biais d'une évaluation, que le projet est conforme à toutes les autres exigences applicables de ce Standard et qu'il a un plan crédible qui est susceptible de conduire à une vérification lors de la prochaine évaluation (Source : Adapté du Glossaire : CDM Terms, Version 09.1. Mécanisme de développement propre ; https://cdm.unfccc.int/Reference/Guidclarif/glos_CDM.pdf).

Vérification : L'évaluation et la détermination ex post par un organisme de validation/vérification que le projet est conforme à ce standard (Source : adapté du Glossaire : CDM Terms, Version 09.1. Mécanisme de développement propre ; https://cdm.unfccc.int/Reference/Guidclarif/glos_CDM.pdf).

A) Introduction

L'objectif de ce Standard est l'évaluation de la performance de la restauration des écosystèmes sur le terrain. De nombreux cadres ou documents de base définissent les aspects, principes ou éléments clés de la restauration (voir annexe I), qu'ils soient motivés par des préoccupations écologiques, économiques ou sociales. Ce document fournit un Standard pour la vérification sur le terrain des performances de la mise en œuvre de la restauration des écosystèmes - lorsque la restauration est techniquement, écologiquement, socialement et économiquement appropriée et applicable dans les biomes tropicaux, tempérés et boréaux.

La restauration des écosystèmes peut inclure l'utilisation de techniques telles que la gestion de la succession naturelle des forêts, l'agroforesterie, la plantation d'arbres par le reboisement, le *rewilding*… La priorité est donnée à l'utilisation d'espèces indigènes, mais l'utilisation d'espèces exotiques est également autorisée lorsque ces espèces fournissent des qualités de "soins" ou des qualités similaires, menant au rétablissement du couvert forestier naturel ou de la fonction de l'écosystème.

B) Intention en termes d'échelle et d'application du standard

Ce Standard a été conçu pour auditer la performance à n'importe quelle échelle (de petite à grande) et à n'importe quel moment d'un processus de restauration ou d'un projet en cours (c'est-à-dire que la mise en œuvre des interventions de restauration a commencé). Les petits projets sont considérés comme celles qui restaurent moins de 100 hectares (soit une seule propriété, soit plusieurs propriétés dans un groupe), les grandes sont définies comme étant supérieures à 10 000 ha, et les moyennes sont les projets intermédiaires[3].

Les projets gérés par les communautés[4] sont également regroupées avec les petits projets et sont appelées projets des petites propriétés et des communautés (SH&C). Le Standard peut être utilisée pour des évaluations ou des audits de performance de première, deuxième ou tierce partie.

- **Les évaluations de première partie** sont effectuées par les responsables ou les gestionnaires de projets de restauration directement (par exemple, le personnel qui met directement en œuvre les activités de restauration).

- **Les évaluations de seconde partie** sont effectuées par des personnes qui conseillent, qui auditent, qui font de la consultation, qui entreprennent, qui achètent, des associations forestières, etc. qui sont éloignés de la mise en œuvre réelle et se concentrent sur l'examen des performances. Normalement, les évaluations de seconde partie fournissent également des recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

- **Les évaluations par des tiers** sont effectuées par des personnes qui auditent indépendamment, ce qui signifie qu'ils ne sont pas directement impliqués dans la mise en œuvre de la restauration et qu'elles ne fournissent pas non plus de recommandations ou de conseils techniques pour la mise en œuvre de la restauration. Les auditeurs/auditrices tiers doivent généralement s'assurer qu'ils sont libres de tout conflit d'intérêt - c'est-à-dire sans intérêt financier ou économique direct dans l'effort de restauration qu'elles contrôlent. Bien que les auditeurs/auditrices tiers soient censés être ouverts

[3] Les seuils d'hectares pour les grandes et les petites exploitations peuvent être ajustés en fonction de la géographie ou des limites/exigences de taille correspondantes dans les systèmes de certification ou d'autres outils de responsabilité qui peuvent être utilisés en parallèle avec cet outil de vérification.

[4] Des preuves scientifiques établissent un lien entre une gestion plus efficace des forêts et les populations autochtones et les communautés locales, généralement attribué à leur participation active à la gouvernance des forêts, aux avantages directs qu'elles tirent des produits forestiers et à leur désir de préserver la ressource pour les générations futures.

aux préoccupations ou aux observations des autres parties prenantes, ces personnes sont censées prendre des décisions indépendantes sur la base des preuves observées ou fournies (documents, observations sur le terrain, commentaires des parties prenantes par écrit ou en personne, etc.) L'audit par un tiers est une caractéristique commune des programmes de certification de l'intendance tels que le Forest Stewardship Council (FSC®), le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC), la Roundtable for Sustainable Palm Oil (RSPO), le Rainforest Alliance Sustainable Agriculture Standard (SAS), etc. [5]

C) Utilisation des Indicateurs `Fondamentaux´ et `Amélioration continue´

L'approche proposée crée une série d'indicateurs "fondamentaux" et "d'amélioration continue".

- Les indicateurs **fondamentaux** sont ceux qui doivent être évalués/vérifiés dans chaque situation, les performances positives sur le terrain étant considérées comme cruciales/exigées dans tous les cas.
- **Amélioration continue** signifie qu'un succès partiel dans la mise en œuvre est acceptable, si des progrès crédibles sur le terrain sont évidents.

Cette approche s'appuie sur la mise en œuvre de plusieurs autres approches de vérification, notamment la certification par des tiers. Par exemple, la norme d'agriculture durable (SAS) du programme de la Rainforest Alliance pour la certification de l'agriculture durable a utilisé, pendant de nombreuses années, des critères fondamentaux (et des indicateurs connexes sous chaque critère) comme approche. L'initiative "Nouvelles Approches" du FSC, basée sur l'expérience du FSC au cours des 25 dernières années, explore actuellement la possibilité de faire de même - par le biais d'un groupe de travail dont Preferred by Nature est membre. Ces approches sont motivées par le désir d'obtenir des "résultats" d'audit plus efficaces (c'est-à-dire d'éviter le phénomène de "fatigue de l'audit" dans lequel les opérations agricoles et forestières sont soumises à de multiples systèmes d'audit) ; ou de concentrer les ressources et donc d'être plus inclusif quant aux personnes qui peuvent bénéficier de la certification.

Bien que la recherche d'une telle efficacité puisse parfois être qualifiée de désir d'approches plus `rationalisées´, le défi consiste à s'assurer que la `rationalisation´ ne se fait pas au détriment de la rigueur. Dans l'approche proposée ici, nous n'avons pas inclus de principes ou de critères, mais nous sommes passés directement à l'identification d'indicateurs auditables dans différents domaines. Nous avons donc basé la désignation actuelle d'indicateurs "fondamentaux" et "d'amélioration continue" sur notre expérience internationale de plus de 25 ans en matière d'audit, ainsi que sur les commentaires fournis par d'autres experts et praticiens du monde entier. Les facteurs clés à cet égard sont l'échelle, l'intensité et le risque.

Nous suggérons ici qu'il est possible de réduire les exigences d'audit sur les questions qui se sont avérées non critiques - et d'accroître l'attention (le temps passé par les auditeurs, les responsables de terrain et les parties prenantes) sur les questions que nous estimons critiques. À moins qu'un indicateur ne soit défini comme devant être amélioré en permanence, il est considéré comme essentiel.

Au cours des futurs processus d'interaction avec les différentes parties prenantes et des tests sur le terrain, nous réexaminerons l'approche "seulement indicateurs", ainsi que le contenu des indicateurs, et le statut proposé de base ou d'amélioration continue pour chaque indicateur.

[5] Ce Standard a été initialement rédigé sans lien formel avec un programme de certification. La version 0.3 a été révisée en interne par le personnel et les conseillers de Preferred by Nature, ainsi que par environ 45 réviseurs techniques confidentiels et praticiens de la restauration du monde entier. Les commentaires issus de ces révisions ont été utilisés pour améliorer le Standard jusqu'à la version 1 (V1.0), qui a ensuite été soumise à une consultation publique et à sept tests sur le terrain, ainsi qu'à un atelier ciblé, menant à la version actuelle.

D) Mise en Garde

1) Ce Standard de vérification n'est pas un guide de planification ou de conception pour la mise en œuvre des efforts de restauration des forêts, des paysages ou des écosystèmes. De nombreux autres documents le font déjà ou prévoient de le faire, notamment ceux produits par des organisations telles que le World Resources Institute (WRI), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Society for Ecological Restoration (SER).

   Ce Standard n'est pas un document de conception de la restauration. Il s'agit d'une tentative de fournir une approche cohérente, rigoureuse et efficace pour évaluer et surveiller les performances environnementales, sociales, économiques et techniques des efforts de terrain de restauration des écosystèmes en cours à toutes les échelles, et ainsi être en mesure de démontrer la performance et la gestion adaptative.

2) Nous considérons que la protection et la gestion responsable des écosystèmes existants devraient toujours être la première option avant de procéder à une restauration supplémentaire. De plus, cette approche de vérification ne tente pas d'évaluer la suffisance des efforts d'atténuation, de remédiation ou de compensation pour remédier aux actions ou pratiques inacceptables du passé, telles que, par exemple, la conversion à grande échelle de forêts à des usages non forestiers ou l'abus des droits sociaux ou autochtones. Ces sujets sont abordés et négociés dans de nombreux forums et systèmes de certification, notamment l'initiative Accountability Framework (AFi), FSC, Rainforest Alliance SAS et RSPO. Il existe également des exemples existants à travers les zones humides, les écosystèmes ou la remédiation sociale tels que mis en œuvre par des organisations multilatérales internationales (par exemple la Banque mondiale ou la Société financière internationale) ; des gouvernements nationaux ou infranationaux aux États-Unis, en Australie et dans d'autres pays ; ou des entreprises minières ou de développement d'infrastructures. En 2018-2019, l'AFi dirigée par des ONG - dont Rainforest Alliance et l'Institut Meridian assurent le secrétariat - a commencé à relever les défis de la remédiation et de la compensation, comme l'avait fait auparavant le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP) de Forest Trends. Le Standard peut néanmoins être utilisé dans ces cadres pour vérifier la qualité de la restauration après qu'une procédure ait été convenue dans d'autres cadres multipartites.

E) Approche de Vérification Proposée

L'approche de vérification suivante reconnaît la nature évolutive de la restauration et des efforts de diligence raisonnable connexes dans le monde entier, ainsi que le développement rapide des technologies de l'information ou de la télédétection qui peuvent être utilisées pour évaluer ces efforts.

Approche de Vérification Proposée

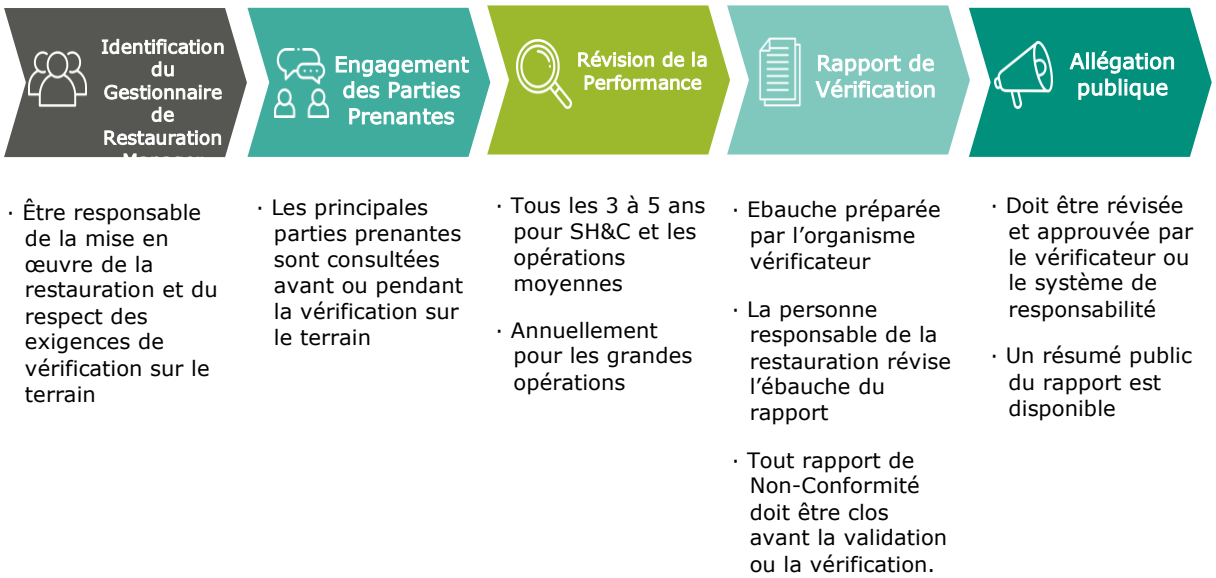

Dans tous les cas, une personne responsable de la restauration (GR) spécifique doit être identifié. Bien que d'autres organisations ou individus puissent avoir une responsabilité partielle en termes de mise en œuvre de la restauration, l'expérience d'audit indique qu'il est crucial d'être clair sur l'individu (généralement dans une organisation spécifique) qui a la responsabilité principale. Ainsi, il y aura toujours une personne nommée en tant que GR, le plus souvent associée à une organisation particulière.

L'engagement avec les parties prenantes offre une occasion unique d'obtenir des contributions spécifiques, mais aussi de s'assurer que toute initiative continue d'élargir ses impacts à mesure que la communauté qui l'apprend et en bénéficie mûrit et s'étend.

En ce qui concerne le calendrier des évaluations de performance (ou audits), l'expérience indique que l'examen de performance devrait avoir lieu au moins chaque trois à cinq ans pour les projets SH&C et moyens, et annuellement pour les grands projets. Les procédures d'exploitation Standard pour toutes les échelles auraient probablement des audits internes de première ou de seconde partie ou des examens de progrès sur une base annuelle, de préférence avec des rapports publics sur les réalisations (probablement requis dans de multiples systèmes de responsabilité ou par certains investisseurs).

Cette approche de vérification met l'accent sur les performances sur le terrain par rapport à la documentation.

- Pour les efforts à grande échelle, une plus grande documentation est attendue et sera utilisée pour répondre à certaines exigences de vérification.
- Pour les efforts à plus petite échelle, moins de documentation peut être requise.

Pour les efforts à plus petite échelle, on s'attend à ce que le rapport de vérification (c'est-à-dire les vérificateurs) documente, par écrit, les informations clés qui sont requises et qui feront partie du dossier de diligence raisonnable pour déterminer la conformité au Standard. Tel qu'il est conçu, le vérificateur devrait toujours donner l'occasion au GR d'examiner une ébauche de rapport de vérification, de corriger les erreurs factuelles et de donner un feedback sur les résultats de la vérification avant la finalisation. Cette approche est destinée à "alléger la charge de la documentation" - en particulier pour les projets de restauration à petite échelle.

Cette approche de vérification ne présuppose pas qu'une intervention technique de restauration est la meilleure pour obtenir des résultats. Comme cela a été le cas pour les pratiques forestières certifiées dans le cadre du FSC et d'autres systèmes, les interventions multiples ne sont pas limitées si elles aboutissent à une gestion responsable découlant d'un éventail de pratiques techniques, sociales, économiques et environnementales. Ainsi, en pratique, l'intention est qu'il en soit de même dans ce cas pour les approches de restauration. Les alternatives peuvent aller de la plantation d'arbres à l'agroforesterie en passant par la gestion des forêts naturelles et la plantation d'enrichissement. Dans certains cas, une combinaison de techniques peut être appropriée.

Il convient également de noter que "laisser les écosystèmes se régénérer" par la conservation ou l'élimination des facteurs de dégradation est une "gestion" et une alternative explicite et très viable (peut-être même la moins chère), en fonction de l'emplacement et d'autres facteurs (disponibilité de distributeurs de semences ou de pollinisateurs sauvages, proximité de forêts naturelles restantes comme sources de semences, degré de perturbation de la disponibilité du sol et de l'eau, etc.) et la combinaison de valeurs ligneuses et non ligneuses qui peuvent être présentes. Comme l'ont démontré les recherches menées par le CATIE, le FLoRES, le PARTNERS[6], et d'autres organisations ou groupes de recherche, les valeurs économiques et environnementales des forêts naturelles en succession ont trop souvent été sous-évaluées (voir références). Ainsi, ce Standard est destiné à répondre à toute technique de restauration viable, de la plantation d'arbres à la régénération naturelle.

Cette approche reconnaît qu'il est essentiel de prendre en compte les facteurs économiques et sociaux au-delà des écosystèmes d'origine ou de référence. Une restauration "écologique" réussie ne peut ignorer les facteurs économiques et sociaux ou les besoins de la communauté. Cela peut conduire à des approches mixtes qui initialement - ou même plus tard dans le cycle de restauration - incluent des actions visant à obtenir des produits ou des services écosystémiques de valeur pour les communautés ou les entreprises. Généralement, ces produits économiques et sociaux assurent la longévité de l'intervention de restauration. Cependant, comme indiqué dans la liste de contrôle, les plantations pures d'espèces exotiques (ou les espèces "hors site" qui peuvent être indigènes à un pays mais pas à l'emplacement géographique où elles sont plantées) ne sont pas considérées comme acceptables en tant qu'écosystème cible final dans cette approche de vérification.

Dans le cas d'une proposition de restauration pour laquelle les activités de gestion n'ont que récemment commencé et ne peuvent être que partiellement démontrées, la confirmation que l'organisation se conforme à toutes les exigences applicables de cette procédure et a un plan crédible qui est susceptible de mener à une vérification réussie est une option, appelée ici validation. La validation de la conception de la restauration (selon ce qui s'est passé dans certains systèmes de responsabilité) peut être une étape appropriée, en particulier pour les grands projets afin de se mettre en ordre de marche ou pour tout projet visant à obtenir ou attirer des financements. Pour être validé, le projet doit fournir un plan conforme à toutes les exigences applicables des sections 1 (Planification) et 2 (Régime foncier, droits et sécurité), avec des indicateurs de performance crédibles, et prouvé en fonction de la taille comme défini en 1.6.7.

Tout rapport de Non-Conformité (y compris les actions correctives) doit être clôturé avant que la validation ou la vérification (et les revendications publiques) ne soient réalisées. Les "observations" peuvent également être notées et peuvent être conservées comme domaines d'intérêt pour l'organisation et les audits ou revues de progrès ultérieurs.

Toutes les allégations publiques doivent normalement être revues et approuvées par le vérificateur ou le système de responsabilité.

Un résumé public des projets qui ont été vérifiés sera publié sur le site Web de Preferred by Nature afin que la communauté élargie des parties prenantes puisse continuer à s'engager et à fournir des commentaires au fur et à mesure que les projets évoluent.

[6] https://partners-rcn.org/publications/

Liste de Vérification

1 Planification

1.1 **Gestionnaire de Restauration –** La personne responsable de la restauration (GR) (ou, le cas échéant, l'organisation) est identifié.

1.2 **Le système de gestion** de l'initiative de restauration est basé sur les meilleures pratiques en matière de partage des avantages, est transparent, non-discriminatoire, responsable, réactif envers les personnes participantes et efficace.

1.3 **Localisation géographique** - Identification de l'emplacement géographique de l'effort de restauration, y compris la juridiction (pays, juridiction infranationale, juridiction locale, adresse légale) et les sites spécifiques de restauration avec des limites spécifiques clairement identifiées à la fois sous forme de carte en papier et de fichiers numériques. (**Les fichiers numériques sont une amélioration continue pour SH&C et les projets moyens).**

1.4 **Contexte du paysage** – La personne GR doit entreprendre une analyse du paysage dans lequel la restauration a lieu, en utilisant les informations locales et les approches applicables pertinentes telles que ROAM, HVC et HCS, pour identifier :

1.4.1 Les conditions antérieures et actuelles et l'utilisation des terres du grand écosystème dont la zone de restauration peut faire partie, y compris :

a. Les conditions environnementales, par exemple en ce qui concerne l'eau et le sol (propriétés et état), la diversité des écosystèmes naturels (par exemple les prairies ou les zones humides), les espèces (présence d'espèces rares ou menacées ou de leur habitat et d'autres communautés biologiques importantes), les vestiges de la végétation indigène, les impacts antérieurs, etc.

b. Les conditions sociales, par exemple les caractéristiques de la tenure (voir section 2 : Tenure, droits et sécurité), les bassins versants des communautés, les sites du patrimoine culturel, les pratiques de politique et de gouvernance, l'engagement, etc.

c. Les conditions socio-économiques, par exemple utilisation antérieure des terres, efforts antérieurs de conservation ou de restauration dans la zone, niveau de revenus et autres paramètres ou besoins socio-économiques.

d. L'état relatif de l'écosystème et le rétablissement de l'écosystème à utiliser pour identifier l'approche de restauration la moins coûteuse et la plus efficace.

1.4.2 **Menaces et facteurs de dégradation** qui ont détruit l'écosystème ou créé un écosystème dégradé au départ, et qui peuvent être un facteur à l'avenir (par exemple : espèces envahissantes, incendies, empiètement, changement d'utilisation des terres...).

1.4.3 **Relations fonctionnelles** physiques ou écologiques significatives avec les zones protégées adjacentes ou proches[7] (par exemple, corridors biologiques, bassins versants, considérations liées aux incendies).

1.4.4 Pour les populations autochtones et les communautés traditionnelles adjacentes et/ou proches[8] : **droits ou ressources critiques** (par exemple, zones

[7] Par rapport à la taille, à l'intensité et au risque du projet

[8] Par rapport à la taille, à l'intensité et au risque du projet

d'approvisionnement en eau, sites du patrimoine culturel, connaissances traditionnelles, etc.)

1.4.5 Autres **ressources** environnementales, sociales ou communautaires critiques qui nécessitent une protection dans la zone de restauration ou à proximité.

1.4.6 **Sites de référence** indigènes appropriés pour fournir des valeurs cibles afin d'établir des mesures de rétablissement dans les sites de restauration (par exemple, des forêts de succession d'âge connu pour évaluer le temps nécessaire pour atteindre des niveaux particuliers de structure et de diversité de la végétation dans la zone d'étude).

1.4.7 Les **parties prenantes ou les détenteurs de droits concernés** doivent être consultés pendant la planification et la mise en œuvre.

1.4.8 **Connaissances traditionnelles**, systèmes et/ou pratiques en matière de restauration à inclure éventuellement dans la planification et la mise en œuvre.

1.5 **Engagement des parties prenantes:**

1.5.1 La personne GR doit utiliser un engagement culturellement approprié en tenant compte de la dynamique sociale et économique (y compris le sexe, l'âge et d'autres dynamiques de pouvoir) pour s'assurer que les parties prenantes concernées sont consultées de manière transparente et engagées dans la planification et le suivi de la restauration et qu'elles sont conscientes des actions et des avantages attendus.

1.5.2 Les parties pertinentes du processus de consultation des parties concernées doivent être documentées[9], y compris tous les engagements convenus en matière de ressources, de travail et de responsabilités pour les actions par tous les individus et parties/organisations impliqués. (**Amélioration continue de la SH&C**).

1.6 **Le Plan de Restauration Plan** doit:

1.6.1 S'aligner pour inverser efficacement l'état de dégradation et reconnaître, gérer ou restaurer les caractéristiques et les valeurs identifiées au point 1.4 ci-dessus.

1.6.2 Identifier la cible en utilisant à la fois l'écosystème de référence et les buts et objectifs environnementaux, sociaux et économiques[10], y compris les résultats de restauration souhaités sur une période initiale de 5 ans et sur une période à plus long terme de 20 ans (description des résultats intermédiaires et à plus long terme bienvenue, par exemple 50 ans) (**Amélioration continue pour les SH&C**).

1.6.3 Le cas échéant, décrire le processus de **sélection des végétaux** de manière à ce que:

a. Les espèces, les génotypes et les densités sont bien adaptées au climat, aux sols et à la disponibilité en eau, en tenant clairement compte de la résilience au changement climatique, des ravageurs et des autres risques (par exemple, la disponibilité locale), et techniquement bien alignés sur les cibles, buts et objectifs de restauration souhaités.

b. L'option "par défaut" à considérer en premier lieu serait la régénération naturelle, puis la plantation d'espèces locales, mais lorsque des espèces exotiques sont utilisées, leur utilisation est justifiée, généralement en tant que culture nourricière et/ou en tant qu'outil contribuant directement à la restauration de l'écosystème identifié au point 1.6.2 (par exemple, la protection de la régénération naturelle précoce ou la création d'un habitat

[9] Par rapport à la taille, à l'intensité et au risque du projet.

[10] Il est légitime d'avoir des objectifs de restauration qui ne cherchent pas à revenir à l'écosystème de référence cible puisque, le contexte social et économique doivent également être pris en compte pour maximiser les avantages écologiques, sociaux et économiques tout en assurant la protection des ressources existantes.

pour les disséminateurs de graines ou les pollinisateurs) et/ou l'établissement initial de la sécurité de la tenure d'une zone en tant qu'utilisation finale d'un écosystème naturel (en particulier lorsque les pressions de conversion de l'utilisation des terres sont élevées).

c. Les espèces exotiques envahissantes ne sont pas utilisées.

d. Les espèces exotiques ne sont pas acceptables comme objectif final de restauration.

1.6.4 Inclure les **leçons tirées** de l'analyse des projets de restauration dans des cadres et conditions similaires (**amélioration continue pour SH&C**).

1.6.5 Décrire les impacts environnementaux et sociaux du projet, y compris les dommages/conséquences involontaires, et comment ils sont liés, par exemple comment les communautés locales bénéficieront en termes de :

- utilisation des NTFP
- conservation et d'utilisation des ressources en eau
- pollinisation des cultures
- stabilisation des sols
- stabilisation du climat
- justice sociale
- réduction de la pauvreté et autonomisation de la communauté (y compris, comment les populations locales acquièrent-elles la capacité de gérer le projet après le GR et leur départ, si des locaux sont embauchés à divers postes de direction, si les ressources restent dans la communauté sous forme de salaires, d'éducation, d'infrastructures essentielles (telles que des générateurs, des systèmes d'eau, des soins médicaux, des centres communautaires…)
- éducation sur les activités et les avantages du projet assurée pour garantir la continuité, etc.

1.6.6 Démontrer que le GR dispose des **ressources financières** nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Plan de Restauration sur une période de 5 ans et un plan à plus long terme (20 ans).

1.6.7 Se **documenter** par écrit, sauf pour les projets SH&C, pour lesquels des alternatives sont acceptables (par exemple un plan abrégé ou information fournie verbalement par le GR et évalué par l'organisme de vérification, par l'observation sur le terrain et confirmé par des observations et la consultation des parties prenantes.

1.6.8 Inclure la **stratégie de continuation** pour les cas où le GR a un horizon temporel limité pour gérer le projet, avec une stratégie qui inclus des ressources et des investissements financiers, des formations, des infrastructures, etc. (**Amélioration continue pour les projets SH&C et moyens**).

1.7 **Techniques de restauration** - Il existe une description des techniques ou pratiques de restauration à utiliser, suffisante pour comprendre comment les cibles, buts et/ou objectifs souhaités seront atteints et pour évaluer l'adéquation des performances d'un point de vue technique et sur le terrain.

1.8 **Plan de Suivi** - Il existe un plan de suivi documenté, adapté à l'échelle et à l'impact du projet (voir la section 4: Suivi et rapports pour les exigences détaillées). (**Pour les projets SH&C, voir 1.6.7 pour les exigences en matière de niveau de documentation**).

2 Tenure, droits et sécurité

2.1 **Régime foncier clair, légal et protégé** -Les droits de gestion de la propriété ou propriétés où la restauration a lieu sont légalement documentés et/ou reconnus par les autorités gouvernementales. (**Amélioration continue pour les projets SH&C**).

2.2 **Les limites** sont respectées par les propriétaires fonciers adjacents et les autres parties. Lorsque cela est nécessaire en raison d'un empiètement ou d'autres risques, les limites sont marquées sur le terrain et des interventions de protection des ressources sont mises en place et appliquées de manière cohérente. Les droits de gestion sont garantis pour 5 ans et de préférence 20 ans pour les horizons de restauration. (**Amélioration continue pour les projets de SH&C**).

2.3 **Droits coutumiers et régime foncier**

2.3.1 Les droits d'usage coutumiers ou autres droits d'occupation similaires des populations locales (autochtones[11] ou autres) sont identifiés (**Amélioration continue pour les projets de SH&C**).

2.3.2 Les droits coutumiers et les connaissances traditionnelles ont été formellement reconnus, ou les conflits sont en cours de résolution d'une manière jugée acceptable par les parties prenantes concernées, selon les principes de bonne pratique du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP)[12]. (**Amélioration continue des projets de SH&C**).

2.4 **Mécanisme de résolution des litiges** - Pour les projets de grande et moyenne envergure, un mécanisme de résolution des litiges est documenté. Pour les projets SH&C, le mécanisme de résolution des conflits peut être expliqué par le GR et documenté à travers le processus de vérification.

2.5 **Processus de résolution des litiges -** La résolution des litiges a eu lieu avant la mise en œuvre des activités de restauration sur le terrain et/ou les parties concernées se sont mises d'accord sur le processus de résolution des litiges et sont d'accord avec les processus et les résultats de la résolution des litiges et de la restauration en cours**. (Amélioration continue pour les projets SH&C)**.

3 **Participation -** Le GR doit soutenir la participation inclusive des parties concernées et la transparence lors de la prise de décisions sur des actions qui auraient un impact ou des implications claires sur les paysages au-delà des limites du projet. **(Amélioration continue pour les projets SH&C et moyens)**.

3 Mise en œuvre sur le Terrain

3.1 **Pratiques de restauration** - Les pratiques et/ou les résultats de la restauration sont visibles sur le terrain (notamment en ce qui concerne la gestion et la conservation des sols, de l'eau et de la biodiversité) et conformes au Plan de Restauration.

3.2 **Sélection et utilisation des espèces -** Les espèces et les densités utilisées sont bien alignées avec le plan de restauration (c'est-à-dire techniquement et écologiquement). La provenance des espèces est connue et démontrée.

---

[11] Selon la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf and the Indigenous and Tribal Peoples Convention: https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169

[12] Voir les directives, outils et conseils relatifs au CLIP développés par l'Accountability Framework initiative (ou AFi), la Rights and Resources Initiative (RRI), le FSC ou d'autres systèmes de certification et de responsabilité.

3.3 **Espèces exotiques -** Lorsque des espèces exotiques sont utilisées, leur utilisation est justifiée conformément au plan de restauration.

3.4 **Survie de l'ensemencement/de la plantation/de la régénération -** Lorsque l'établissement de l'ensemencement/de la plantation ou la régénération naturelle échoue, les lacunes sont comblées en moins d'un an ou, si cela est justifié, dans un délai plus approprié (par exemple, pour les contextes boréaux faiblement productifs), par une plantation de suivi et/ou des techniques de succession naturelle améliorées.

3.5 **Menaces pour la restauration contrôlées -** Une protection contre les menaces, telles qu'identifiées lors de la planification ou du suivi, est en place (incendie, changement d'affectation des terres, pâturage, pressions sur les ressources, etc.) et efficace pour protéger la restauration en cours.

3.6 **Protection des écosystèmes naturels et des espèces** - Les écosystèmes naturels et les espèces rares ou menacées dans la zone de restauration, tels que présentés dans le plan de restauration, ne sont pas endommagés ou dégradés par les activités de restauration (par exemple, la collecte excessive de graines ou de plantes sauvages, la récolte de bois pour construire des pépinières, ou la construction de routes d'accès ou de bâtiments temporaires.

3.7 **Protection des pollinisateurs/propagateurs -** Les espèces sauvages qui jouent un rôle important dans la pollinisation/propagation pour la régénération de l'écosystème sont identifiées et protégées (par exemple chauves-souris, papillons, oiseaux, rongeurs, etc.) (**Amélioration continue pour les projets SH&C et moyens**).

3.8 **Utilisation de produits chimiques -** L'utilisation de produits chimiques doit être évitée.

3.8.1 Lorsque l'utilisation de produits chimiques (y compris les engrais et les pesticides) est justifiée, les produits chimiques utilisés doivent être légaux, non interdits par les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [13], stockés dans des endroits sûrs (y compris à l'abri des enfants), et utilisés aux niveaux minimaux (en volume ou en toxicité) nécessaires pour obtenir les résultats souhaités. Lorsqu'ils sont économiquement viables, sûrs et fonctionnellement efficaces, l'utilisation de produits chimiques ou de composés d'origine naturelle est préférée aux matériaux synthétiques.

3.8.2 Lorsque des produits chimiques sont utilisés, une liste des produits utilisés et les documents d'achat correspondants sont fournis (**Amélioration continue des projets SH&C**).

3.8.3 Si des produits chimiques très dangereux sont utilisés (conformément à l'OMS, ci-dessus), les risques pour les personnes et l'environnement doivent être évalués et atténués.

3.8.4 La dérive, le ruissellement ou les déversements de produits chimiques doivent être évités et contrôlés efficacement.

3.8.5 Les produits chimiques présentant des risques connus pour les pollinisateurs ne doivent être utilisés que si :

a) Des pesticides moins toxiques ne sont pas disponibles ;

b) l'exposition aux écosystèmes naturels est réduite au minimum ; et

c) le contact des pollinisateurs avec ces substances peut être réduit au minimum.

3.9 **Main-d'œuvre locale** - La mise en œuvre priorise l'utilisation de la main-d'œuvre ou des entrepreneurs locaux, les options de main-d'œuvre alternatives étant possibles si elles sont

[13] La classification des pesticides par danger recommandée par l'OMS et les directives de classification, https://www.who.int/publications/i/item/9789240005662

soumises à des contrôles visant à garantir qu'elles ne compromettent pas les possibilités d'emploi pour les communautés locales

3.10 **Discrimination -** Aucune discrimination des travailleurs se produit, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, l'âge, la religion, l'origine nationale/territoriale/sociale, la caste, la naissance, le handicap, l'orientation sexuelle, les responsabilités familiales, le statut marital, l'appartenance syndicale, les opinions politiques ou toute autre condition, et ceci est divulgué dans un document accessible au public.

3.11 **Les droits des travailleurs** mis en œuvre comprennent:

3.11.1 Pas de travail des enfants.

3.11.2 Pas de travail forcé ou obligatoire.

3.11.3 Liberté d'association et de négociation collective.

3.11.4 Pas de pratiques abusives ou de procédures disciplinaires injustifiées.

3.11.5 Heures de travail légales et décentes.

3.12 **Conditions de travail** - Il existe des conditions de travail pour l'ensemble du personnel, des entrepreneurs, des prestataires de services et des bénévoles, qui répondent aux exigences légales à et qui sont également égales ou supérieures à la norme pour une entreprise de taille comparable dans la région, y compris l'accès à un logement propre/abordable, des transports sûrs, des installations sanitaires fonctionnelles et l'accès à l'eau potable.

3.13 **Travail, santé et sécurité professionnels -** Le travail est effectué conformément aux exigences des lois et des permis locaux, y compris l'utilisation sûre de l'équipement et l'utilisation systématique de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié pour le travail effectué dans les pépinières ou sur le terrain (par exemple, bottes à embout d'acier, protection des yeux et de l'ouïe, casques de sécurité, masques de ventilateur, tabliers, etc.).

3.14 **Rémunération des travailleurs -** Le personnel et les entrepreneurs reçoivent un salaire légal égal ou supérieur à la norme en vigueur dans la juridiction (nationale et infranationale) et des documents écrits sont conservés comme preuve.

3.15 **Salaire de subsistance -** La rémunération atteint ou tend vers un salaire de subsistance. **(Amélioration continue à toutes les tailles).**

3.16 **Autres impacts sociaux**

3.16.1 Les avantages sociaux et les impacts sur les communautés locales sont identifiés, alignés avec le plan de restauration et documentés.

3.16.2 Les préjudices ou les conséquences involontaires pour les communautés locales sont évités ou traités afin de les minimiser.

3.17 **Déchets** - Les pratiques de stockage, de traitement et d'élimination des déchets ne doivent pas présenter de risques pour la santé ou la sécurité des agriculteurs, des travailleurs, des autres personnes ou des écosystèmes naturels.

4 Suivi et rapports

4.1 **Suivi de la mise en œuvre** - Le suivi sera au minimum annuel, même si durant les premières phases, il sera probablement plus fréquent (par exemple, quotidien, hebdomadaire, mensuel ou trimestriel), selon les besoins, pour faire face aux risques et favoriser le succès.

4.2 **Suivi des résultats -** Le suivi sur le terrain se fait conformément aux attentes du Plan de Restauration (notamment les cibles, les buts et les objectifs, y compris les sociaux et les environnementaux). (**Amélioration continue pour les projets SH&C**).

4.2.1 Des **paramètres de suivi** sont développés en relation avec le Plan de Restauration, y compris en ce qui concerne les aspects sociaux (par exemple la gouvernance, les revenus, l'équité, la santé et la sécurité, les droits, le genre) ou environnementaux (par exemple le sol, l'eau, la biodiversité et la conservation). (**Amélioration continue pour les projets SH&C**).

4.2.2 Des **ressources pour le suivi** existent pour assurer la mise en œuvre du plan de suivi sur une période de 5 ans.

4.2.3 Les plantations/semences ou la régénération naturelle font l'objet d'un **suivi annuel** (y compris les taux de survie, la santé - par exemple les ravageurs et les maladies - et la croissance) d'une manière techniquement solide (y compris pratique, cohérente, transparente, réplicable, reproductible) et des actions sont prises pour une amélioration continue sur la base du suivi évident au niveau du terrain.

4.3 **Résultats de la surveillance** - Les résultats sont consignés par écrit, précis et facilement accessibles aux responsables et aux vérificateurs. (**Amélioration continue pour les projets SH&C**).

4.4 **Gestion adaptative**:

4.4.1 Les résultats du suivi sont recueillis chaque année et utilisés pour améliorer la réalisation des cibles, buts et objectifs de la restauration. (**Amélioration continue pour les projets SH&C et moyens**).

4.4.2 Les résultats du suivi sont utilisés pour informer les révisions du plan de restauration, et pour identifier et orienter vers les conditions favorables qui garantiront le maintien des écosystèmes restaurés après leur établissement. **(Amélioration continue pour le SH&C et les projets moyens).**

Annexe I: Éléments ou principes illustratifs des cadres existants pour la conception, le suivi ou la mise en œuvre de la restauration

Une révision substantielle des références liées à la restauration a eu lieu pendant la préparation de ce Standard. Comme mentionné ci-dessus - dans un effort pour faciliter l'intégration dans d'autres systèmes de responsabilité (systèmes de certification) et aussi pour se concentrer sur les indicateurs - le Standard ne reprend pas la pratique d'identification des principes ou des critères, l'élément critique requis pour les audits de terrain.

Les exemples suivants sont des exemples d'éléments ou de principes clés (présentés sous forme de tableau pour une lecture facile mais sans catégorisation par rang ou autre caractéristique) issus d'initiatives ou de documents de référence qui fournissent des exemples illustratifs utiles d'aspects clés liés à la restauration (énumérés dans l'ordre où ils apparaissent dans chaque référence).

Chazdon *et al.*, 2020[14]	AFR100 Principes directeurs[15]	Principes du Défi de Bonn[16]	Principes SER, 2019[17]	Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes [18]
Focus sur les paysages	Restauration de multiples fonctions écosystémiques	Restaurer la fonctionnalité	La restauration écologique mobilise les parties prenantes	Favorise la gouvernance inclusive et participative, la justice sociale et l'équité dès le début et tout au long du processus et des résultats
Mobiliser les parties prenantes et soutenir la gouvernance participative	Gestion intégrée des paysages	Focus sur les paysages	La restauration écologique s'appuie sur de nombreux types de connaissances	Comprend un continuum d'activités réparatrices
Restaurer de multiples fonctions pour de multiples avantages	Stratégies de restauration prenant en charge multiples fonctions	Permettre de multiples avantages	Les pratiques de restauration écologique sont éclairées par les écosystèmes de référence indigènes, tout en tenant compte des changements environnementaux	Vise à atteindre le plus haut niveau de rétablissement possible, pour la santé des écosystèmes et le bien-être humain
Maintenir et améliorer les écosystèmes naturels dans les paysages	Prise de décision participative	Tirer parti de la suite de stratégies	La restauration écologique soutient les processus de rétablissement des écosystèmes	S'attaque aux facteurs de dégradation des écosystèmes
S'adapter au contexte local à l'aide d'une variété d'approches	Protection des écosystèmes naturels pour renforcer la résilience	Faire participer les parties prenantes	Le rétablissement de l'écosystème est évalué en fonction de buts et d'objectifs clairs, à l'aide d'indicateurs mesurables.	Intègre tous les types de connaissances et favorise leur échange tout au long du processus

[14] Chazdon, R. L., V. Gutierrez, P. H. Brancalion, L. Laestadius, and M. R. Guariguata. 2020. Co-Creating Conceptual and Working Frameworks for Implementing Forest and Landscape Restoration Based on Core Principles. Forests 11:706.

[15] AFR100 (2017). Voluntary Guidelines for Forest Landscape Restoration Under AFR100. AFR100, 28 August 2017.

[16] IUCN (2017). Bonn Challenge Barometer of Progress: Spotlight Report 2017, IUCN.

[17] SER (2019). International Principles and Standards for the Practice of Ecological Restoration. Society for Ecological Restoration, Second Edition, September 2019

[18] Cette référence était sous consultation mondiale (Principes proposés pour la restauration écosystémique) lorsque ce document a été finalisé https://drive.google.com/file/d/1AbS_wFDiYuMRn89fYfoRw6Jbu2w8BGiZ/view

Gérer de manière adaptative pour une résilience à long terme	Suivi, apprentissage et adaptation	Adapter les stratégies aux conditions locales	La restauration écologique vise le plus haut niveau de rétablissement possible	Est adapté au contexte écologique et socio-économique local, tout en tenant compte du paysage plus large ou du paysage marin
	Cohérence des politiques autour des engagements nationaux et de l'utilisation des terres	Éviter de réduire davantage le couvert forestier naturel ou d'autres écosystèmes naturels	La restauration écologique gagne en valeur cumulative lorsqu'elle est appliquée à grande échelle	Repose sur des objectifs et des buts écologiques et socioéconomiques à court et à long terme bien définis
	Propriété et conduite nationales	Gestion adaptative	La restauration écologique fait partie d'un continuum d'activités réparatrices	Planifie et assure le suivi, l'évaluation et la gestion adaptative tout au long de la durée du projet ou du programme.
				Intégrer des politiques et des mesures visant à assurer la longévité, à maintenir le financement et, le cas échéant, à améliorer et à intensifier les interventions

Le tableau ci-dessus ne couvre pas un exemple supplémentaire des "principes" complets (total de 49 principes et 160 actions recommandées) inclus dans les directives OIBT de 2013 pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, qui ont été actualisées en 2020. Combinées aux autres exemples, ces directives constituent une excellente référence sur les implications/défis de la restauration, la nécessité d'une évaluation et d'une planification minutieuses de chaque situation de restauration, et l'utilisation de diverses techniques pour réaliser la restauration, par exemple l'affinement de la forêt, l'éclaircie de libération, la plantation d'enrichissement, l'utilisation d'espèces indigènes et exotiques. Les lignes directrices 2020 de l'OIBT ont été formulées pour aider les parties prenantes à élaborer et à suivre les politiques nationales visant à créer des conditions favorables à la mise en œuvre et aux résultats de la FLR, et elles sont fondées sur les six principes internationalement reconnus de la FLR, développés par des éléments directeurs (ED) :

- P1 Se concentrer (Focus) sur les paysages:
    - GE1 Entreprendre une évaluation et une planification de l'utilisation des terres au niveau du paysage, inclusive et sensible au genre
    - GE2 Faire reconnaître que la FLR doit transcender les politiques sectorielles
    - GE3 Mener la FLR à une échelle appropriée
    - GE4 Traiter les droits d'occupation et d'accès
- P2 Engager les parties prenantes et soutenir la gouvernance participative
    - GE5 Construire une capacité de gouvernance adéquate pour une FLR décentralisée
    - GE6 Obtenir un engagement fort des parties prenantes
    - GE7 Mener une analyse conjointe des parties prenantes sur les facteurs de dégradation
    - GE8 Rechercher l'équité sociale et le partage des bénéfices
    - GE9 Mener une planification, une prise de décision et un suivi participatifs de la FLR
    - GE10 GE10 Renforcer la capacité des parties prenantes à partager la responsabilité de la FLR
    - GE11 Assurer le financement à long terme des initiatives de FLR
    - GE12 Créer un environnement favorable aux investissements dans la FLR
- P3 Restaurer des fonctions multiples pour des bénéfices multiples:
    - GE13 Générer des fonctions et des bénéfices multiples
    - GE14 Conserver la biodiversité et restaurer les fonctions écologiques
    - GE15 Améliorer les moyens de subsistance
    - GE16 Utiliser pleinement les connaissances locales

- P4 Maintenir et améliorer les écosystèmes forestiers naturels dans les paysages :
    - GE17 Éviter la conversion des forêts naturelles
    - GE18 Restaurer les forêts dégradées et réhabiliter les terres forestières dégradées
    - GE19 Éviter la fragmentation des forêts
    - GE20 Conserver les prairies, savanes et zones humides naturelles.

- P5 S'adapter au contexte local en utilisant une variété d'approches:
    - GE21 Évaluer le contexte et les restrictions locales
    - GE22 Tenir compte des changements futurs des conditions
    - GE23 Adapter les interventions de la FLR au contexte local et générer des bénéfices locaux
    - GE24 Assurer la viabilité financière et économique des investissements en FLR
    - GE25 Identifier les opportunités d'augmenter les revenus locaux
    - Identify opportunities to increase local incomes
    - GE26 Développer des chaînes d'approvisionnement durables
- P6 Gérer de manière adaptative pour une résilience à long terme:
    - GE27 Adopter une approche de gestion adaptative
    - GE28 Mesurer en permanence les dimensions biophysiques du paysage
    - GE29 Évaluer périodiquement la vulnérabilité au changement climatique
    - GE30 Développer un suivi participatif de la FLR
    - GE31 Encourager le libre accès et le partage des informations et des connaissances GE32 Rendre compte des résultats de la FLR

Ce Standard de vérification n'exige PAS l'utilisation d'une méthodologie de conception spécifique pour la restauration. Cependant, il existe plusieurs outils et méthodes que les ONG et les experts techniques soutiennent. En voici trois exemples .

• **ROAM** - La méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration a été développée par l'UICN et le WRI (2014) afin de fournir un cadre flexible pour identifier les opportunités sociales, économiques et écologiques de restauration des paysages forestiers et concevoir des approches de restauration diversifiées à l'échelle du paysage. Pour plus d'informations, voir https://www.iucn.org/theme/forests/our-work/forest-landscape-restoration/restoration-opportunities-assessment-methodology-roam.

• **HVC** - Le réseau de ressources à haute valeur de conservation (ou HCVRN) gère l'approche globale et la pratique de l'évaluation des HVC dans le monde, après que l'approche HVC ait été initialement développée par le FSC. Il est essentiel que les HVC fassent référence à une série de valeurs clés pour la protection, la conservation et la restauration, y compris les valeurs sociales et environnementales, ainsi qu'à l'agrément des évaluateurs HVC et aux processus requis pour l'engagement de la communauté et le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP). Pour plus d'informations, voir le Réseau de ressources sur les hautes valeurs de conservation sur https://hcvnetwork.org.

• **HCS** - Le groupe de pilotage du stock de carbone élevé a été formé pour mettre en œuvre des évaluations des zones forestières (dégradées, primaires, secondaires, etc.) et déterminer quelles zones contiennent encore suffisamment de structure, de composition et de processus forestiers pour qu'elles soient simplement améliorées par la sylviculture (affinage, éclaircie de libération, reboisement ou plantation d'enrichissement) ou si ces zones sont tellement dégradées que le passage à une autre utilisation des terres (par exemple l'agriculture intensive, etc.) est acceptable. Toutefois, conformément à l'approche HVC, et comme le recommandent systématiquement la ROAM et les directives de l'OIBT de 2002 citées ci-dessous, l'approche requiert l'engagement des communautés locales et affectées, le CLIP et la protection des HVC. Pour plus d'informations, voir High Carbon Stock Approach sur http://highcarbonstock.org.

Plutôt que d'exiger l'utilisation de ces approches, le Standard de vérification tente de couvrir la plupart, sinon la totalité, des valeurs qu'elles fournissent. Il convient de noter que pour ces approches, diverses organisations se concentrent également sur l'amélioration de l'applicabilité de ces outils pour les petits exploitants, les peuples autochtones et les petites et moyennes entreprises (PME).

Annexe II: Références (non citées)

Accountability Framework, Operational Guidance on Environmental Restoration and Compensation, Draft for Workshopping, December 2018, www.accountability-framework.org.

Besseau, P., Graham S., and Christopherson, T. (eds) (2018). Restoring Forests and Landscapes: The Key to a Sustainable Future. The Global Partnership on Forest and Landscape Restoration, Vienna, Austria.

Bradley, A. and Fortuna, S. (2019). Collective Tenure Rights: Realizing the Potential for REDD+ and Sustainable Development. Information brief. FAO, Rome.

Chazdon, Robin and Lars Laestadius (2016). Forest and landscape restoration: Toward a shared vision and vocabulary. American Journal of Botany, 103 (11): 1869 – 1871.

Chazdon, Robin L. and Manuel R. Guariguata (2016). Natural regeneration as a tool for large-scale forest restoration in the tropics: prospects and challenges, Biotropica 48(6): 716–730.

Conniff, Richard (2015). The False Promise of Ecological Restoration Projects, in online Take Part series. July 17, 2015.

Cook-Patton, S.C., Leavitt, S.M., Gibbs, D. *et al*. (2020). Mapping carbon accumulation potential from global natural forest regrowth. *Nature* 585, 545–550.

Dandy, Norman and Sophie Wynhe-Jones (2019). Bangor University, Wales, Rewilding Forestry, Forest Policy & Economics 109: 101996.

FERN (2017). Company promises, How businesses are meeting commitments to end deforestation. March 2017.

FLoRES (2019). Co-creating Conceptual and Working Forest and Landscape Restoration Frameworks Based on Core Principles, A White Paper for the Forest and Landscape Restoration Standard (FLoRES) Taskforce. Robin L. Chazdon, Victoria Gutierrez, Pedro Brancalion, Lars Laestadius and Manuel Guariguatas 8 February 2019.

FSC (2015). Forest Stewardship Council Principles and Criteria for Forest Stewardship, FSC-STD-01-001, Version 5-2, 22 July 2015.

FSC (2010). Briefing Paper on Restoration. Bonn, 4 November 2010.

Fundación Biodiversidad and WWF España (2019). Estándares para la Certificación de la Restauración de Ecosistemas Forestales.

Fundación Biodiversidad and WWF España (2019). Anexo de contenidos de la Memoria para Proyecto de REF.

Gregorio, Nestor *et al*. (nd). Evidence-based best practice community-based forest restoration in Biliran: Integrating food security and livelihood improvements into watershed rehabilitation in the Philippines.

Higgs, Eric *et al*. (2018). Response Article, The Evolution of Society for Ecological Restoration's principles and standards – counter-response to Gann *et al*., Restoration Ecology Vol. 26, No. 3: 431–433.

ITTO (2002). International Tropical Timber Organization (in collaboration with CIFOR, FAP, IUCN and WWF International), ITTO guidelines for the restoration, management and rehabilitation of degraded and secondary tropical forests, ITTO Policy Development Series No. 13.

ITTO (2020). Guidelines for forest landscape restoration in the tropics. ITTO Policy Development Series No. 24. International Tropical Timber Organization, Yokohama, Japan.

IUCN and WRI (2014). A guide to the Restoration Opportunities Assessment Methodology (ROAM): Assessing forest landscape restoration opportunities at the national or sub-national level. Working Paper (Road-test edition). Gland, Switzerland: IUCN. 125pp.

Janzen, Daniel (2013). Restoration on a Grand Scale: Finding a Home for 350,000 Species, Chapter 10, pages 256–286, Strand Two, On the Ground, Around the World: Restoration After Radical Changes, in Our Once and Future Planet – Restoring the World in the Climate Change Century, University of Chicago Press.

Janzen, Daniel H. (1988). Management of Habitat Fragments in a Tropical Dry Forest: Growth, Annals of the Missouri Botanical Garden 75(1): 105–116.Rainforest Alliance (2018). Sustainable Agriculture Standard, Applicable for Medium-Large Farms, Draft Standard V1.0 – for public consultation, November 2018.

Robin L Chazdon, David Lindenmayer, Manuel R Guariguata, Renato Crouzeilles, José María Rey Benayas and Elena Lazos Chavero, Fostering natural forest regeneration on former agricultural land through economic and policy interventions (2020 Environ. Res. Lett. 15 043002)

RRI (2018). A Global Baseline of Carbon Storage in Collective Lands. September 2018.

RSPO (2018). Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil 2018, Endorsed by the Roundtable on Sustainable Palm Oil Executive Board and adopted at the 15th Annual General Assembly by RSPO Members on 15 November 2018.

SERA (2018) Standards Reference Group, National standards for the practice of ecological restoration in Australia, Edition 2.1. Society for Ecological Restoration Australasia, September 2018.

Suganuma, M., Torezan, J.M. and Durigan, G. (2017). Environment and landscape rather than planting design are the drivers of success in long-term restoration of riparian Atlantic forest. Applied Vegetation Science.

Viani, Ricardo A.G. *et al*. (2018). Protocol for Monitoring Tropical Forest Restoration: Perspectives from the Atlantic Forest Restoration Pact in Brazil, Conservation Letter, Tropical Conservation Science21, 1, (76-84)

WRI (2019). The road to restoration, A Guide to Identifying Priorities and Indicators for Monitoring Forest and Landscape Restoration.

Sur nous

Preferred by Nature (anciennement connu sous le nom de NEPCon) est une organisation internationale à but non lucratif qui s'efforce de soutenir une meilleure gestion des terres et des pratiques commerciales qui profitent aux personnes, à la nature et au climat. Nous y parvenons grâce à une combinaison unique de services de certification de durabilité, de projets de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Depuis plus de 25 ans, nous travaillons à l'élaboration de solutions pratiques pour générer des impacts positifs sur les paysages de production et les chaînes d'approvisionnement dans plus de 100 pays. Nous nous concentrons sur l'utilisation des terres, principalement à travers les produits de base liés à la forêt, à l'agriculture et à l'impact climatique, ainsi que sur les secteurs connexes tels que le tourisme et la conservation. Pour en savoir plus www.preferredbynature.org

Contact

Mateo Cariño Fraisse
Responsable du programme d'aménagement du territoire
Email: mcarino@preferredbynature.org
Phone: +34 682 88 53 10

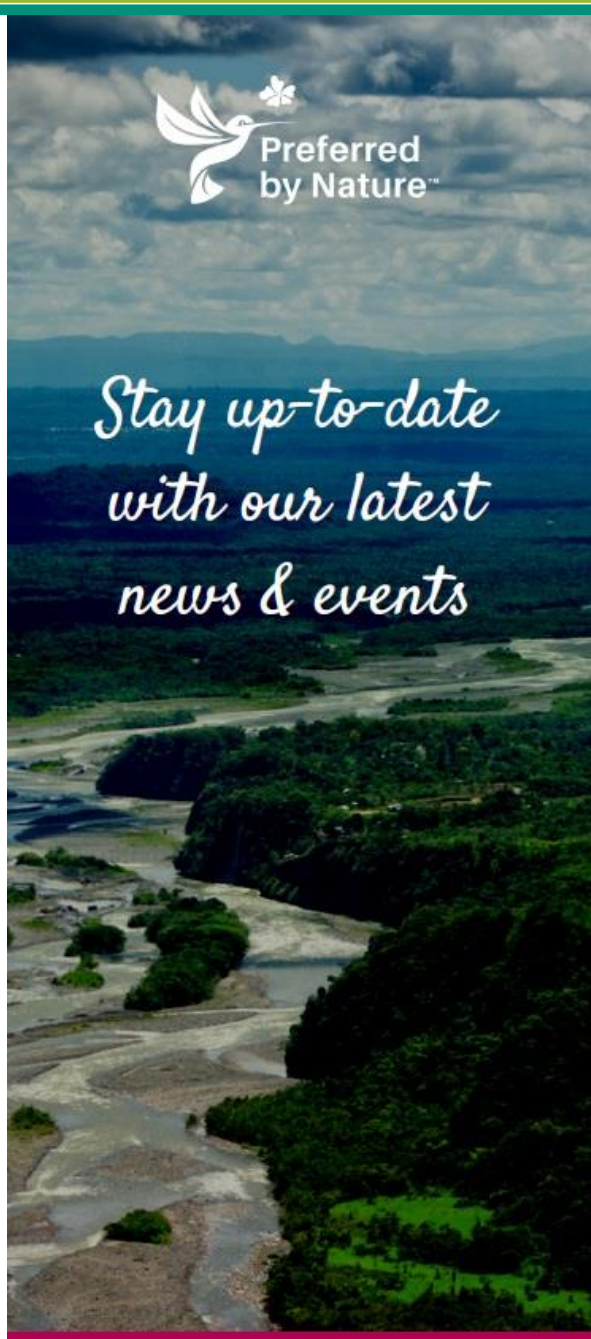

Subscribe to our newsletter

www.preferredbynature.org/newsletter